

ERUDI - Session 2 : mode d'emploi

La session 2 est une **session de rattrapage** des examens du **semestre 1 ET** du **semestre 2**.

Un étudiant ne repasse en 2ème session **que les éléments constitutifs des UE non obtenues** (voir schéma ci-dessous). Un étudiant ajourné à son année mais reçu à une UE **ne peut remettre en jeu aucune note de cette UE en session 2** (pas d'amélioration des notes possible). Pour les épreuves que l'étudiant repasse à la 2ème session, ce sont **toujours les notes de la 2ème session qui sont prises en compte**, même si elles sont inférieures à celles de la 1ère session.

A l'issue de la 2ème session, si l'année n'est pas obtenue, l'étudiant devra se réinscrire à toutes les UE non acquises du ou des semestres pour lesquels il n'a pas obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20. Dans une UE non acquise, l'étudiant doit repasser tous les éléments constitutifs, y compris ceux où il avait obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

DATES ET MODALITES DE RATTRAPAGE : Vérifiez les informations données dans le règlement des examens spécifique de votre diplôme, sur notre site erudi.fr (onglet »Examens »)

